

Image not found or type unknown



# Cession d'un fonds de commerce : comment procéder ?

Fiche pratique publié le 13/09/2013, vu 509 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

**La vente d'un fonds de commerce est régie par de nombreuses règles.**

La première chose à faire est d'évaluer la valeur de votre fonds de commerce. Afin d'éviter les foudres de l'administration fiscale, l'évaluation doit être rigoureuse.

L'acte de cession d'un fonds de commerce est un acte réglementé qui doit contenir certaines mentions obligatoires relatives à l'origine de la propriété, au bail, au chiffre d'affaires et au bénéfice commercial réalisé au cours des 3 dernières années, à l'état des inscriptions pouvant grever le fonds...

Pour en savoir plus [http://www.assistant-juridique.fr/ceder\\_fonds\\_commerce.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/ceder_fonds_commerce.jsp)